



INFORMATION IMPORTANTE TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE

A l'attention des habitants des communes pilotes Bougival, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin et Saint-Cyr-l'Ecole.

Versailles, le 15 juin 2026

Madame, Monsieur,

Depuis 2023, la tarification éco-responsable « TECO » est le moyen de financement de la gestion des déchets dans les 8 communes pilotes de Versailles Grand Parc. La TECO permet de mobiliser chacun d'entre nous sur **le tri et la réduction des déchets**. Les pratiques évoluent : -23 % d'ordures ménagères et +20 % de tri en 2025 par rapport à 2019.

Grâce à votre mobilisation, vous contribuez à améliorer notre cadre de vie.

Comment ça marche ?

La TECO est payée via l'avis d'imposition sur le foncier du propriétaire du logement et est composée :

- d'une part variable en fonction du nombre de fois où les bacs à ordures ménagères sont collectés ou bien le nombre de dépôts de sacs dans une borne de collecte. Pour les immeubles dotés de bacs collectifs, la part variable est répartie entre les logements en fonction des bases foncières de chacun,
- d'une part fixe : le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) appliqué à la base foncière a été réduit à 4,07 % (au lieu de 5,39 % auparavant).

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter la foire aux questions : bit.ly/FAQTECO.

Et vous, comment utilisez-vous le service gestion des déchets ?

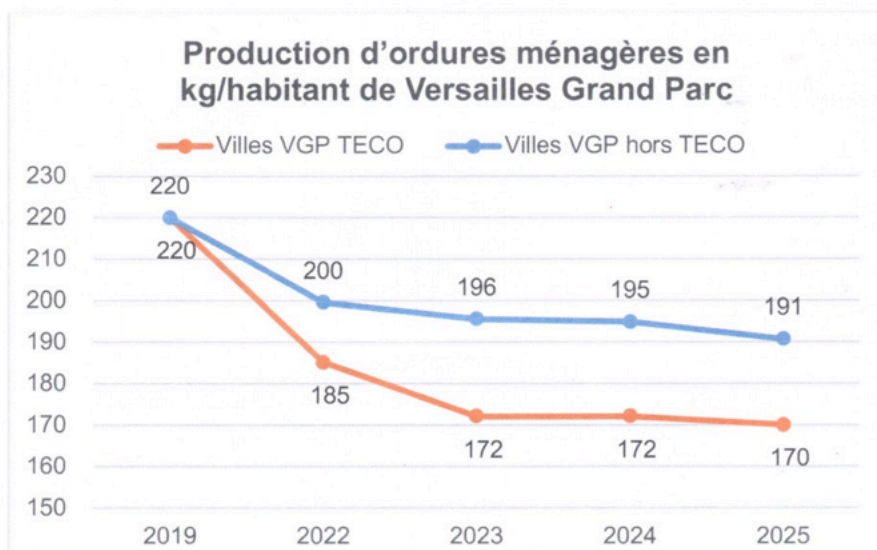
En moyenne, un bac individuel est sorti **17 fois par an** et on compte **55 ouvertures** de borne.

En moyenne, en habitat collectif, un bac est sorti **31 fois par an**. Cela représente entre 50 et 60 litres par semaine par logement.

Moins de présentations de bacs à la collecte permet une part variable maîtrisée. La baisse de la production d'ordures au sein de la résidence est bénéfique pour tous les logements !

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Un habitant d'une commune pilote génère en moyenne 170 kg d'ordures ménagères par an. En comparaison, un habitant d'une commune de l'Agglo hors TECO produit 191 kg de déchets tandis que dans les autres communes des Yvelines la moyenne enregistrée est de 230 kg.



**8 530 tonnes évitées
entre 2019 et 2025 !**

Comment est calculée la part variable ?



La tarification éco-responsable est due à chaque fois que le bac ordures ménagères est présenté à la collecte. Le tarif dépend du volume du bac (indiqué sur le côté), ou du sac (30 ou 50 L) pour les dépôts en borne de collecte. La grille tarifaire est disponible en ligne sur versaillesgrandparc.fr.

Pour les foyers en habitat individuel, vous pouvez suivre votre production d'ordures ménagères en vous connectant au portail dédié : versaillesgrandparc.ecocito.com, rubrique ma production de déchets, sélectionnez « ordures ménagères » et consultez le nombre de dépôt mensuel.

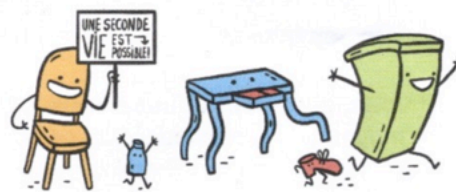
Pour les habitants en logement collectif desservi en bacs, c'est votre syndic ou bailleur qui accède aux informations sur demande auprès de Versailles Grand Parc.

Pour aller plus loin



Avec le compostage, vous réduisez instantanément votre poubelle ordures ménagères de 30%, tout en obtenant un fertilisant de qualité pour vos plantes ! Et en plus, vous contribuez à la préservation de l'environnement. L'Agglo vous forme et fournit **gratuitement** les composteurs ! Renseignement sur : bit.ly/lecompostage

Avant de jeter, pensez à la ressourcerie : meubles, objets, vaisselle, jouets ou petit électroménager peuvent souvent avoir une seconde vie...



L'appli T.R.I. regroupe tous les services et informations pratiques personnalisés selon votre adresse : guide du tri en ligne, jours, horaires de collectes, déchèteries, ressourceries, ...
A télécharger grâce au QR code ci-contre ou rendez-vous sur le site web : bit.ly/joursdecollectes.

N'hésitez pas à demander un kit de communication sur le tri (affiches, autocollants, consignes de tri, panneaux pour les locaux poubelle...),

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos salutations distinguées.



Richard LEJEUNE
Vice-président délégué au cycle des déchets
Maire de La Celle Saint-Cloud

Anne PERE-BRILLAULT
Vice-présidente déléguée au cycle des déchets
Maire du Chesnay-Rocquencourt